



Les informations qui suivent sont requises lors de la soumission du formulaire en ligne pour le certificat de réussite professionnelle de la FCAPM.

Veillez prendre note que toutes les réalisations professionnelles doivent avoir eu lieu à l'intérieur de deux ans, incluant l'année en cours. Les certificats peuvent être renouvelés tous les deux ans en soumettant une nouvelle demande.

COORDONNÉES PERSONNELLES

Nom, adresse, ville, province, code postal

Numéro de téléphone

Adresse courriel

Nom de votre APM (filiale provinciale)

1. PERFECTIONNEMENT PERSONNEL (minimum de 3 points requis)

ACTIVITÉ (inclure la date et le lieu de l'événement)	POINTS ALLOUÉS
a. Assistance à un atelier ou à un séminaire pédagogique.	½ journée = ½ point, 1 journée = 1 point
b. Assistance à un congrès national ou provincial	1 point/jour
c. Assistance à un programme ou à une activité pédagogique locale ou provinciale	1 point pour 3 activités/par année
d. Fréquentation de cours de musique de niveau collégial ou universitaire donnant droit à des crédits	1 point/heure créditée
e. Études musicales (appliquées) privées	1 point/session de 6 cours
f. Assistance à un concert ou une série de concerts	1 point/3 concerts

2. CONTRIBUTION PROFESSIONNELLE (minimum de 3 points requis)

ACTIVITÉ (inclure la date et le lieu de l'événement)	POINTS ALLOUÉS
a. Exercice de fonctions à l'intérieur du conseil de direction provincial	2 points/année
b. Exercice de fonctions au niveau national ou provincial	2 points/année
c. Exercice de fonctions de directeur d'un comité provincial ou national	1 point/année
d. Exercice de fonction sur un conseil d'arts local, un comité de festival ou contribution à un autre événement culturel	½ point/événement
e. Composition ou publication d'un article/logiciel ayant pour sujet la musique	1 point
f. Bénévolat lors de la tenue d'un récital ou autre événement de la filiale provinciale	½ point/événement
g. Présentation d'un atelier-conférence ou d'un récital dans la communauté	1 point/événement
h. Accueil ou parrainage d'un nouveau membre dans l'association provinciale.	1 point/nouveau membre
i. Autre	1 point

3. PARTICIPATION DU STUDIO (minimum de 2 points requis)

***NOTE :** Les membres qui n'enseignent pas de façon active peuvent omettre la section 3 et soumettre leur candidature si le nombre de points accumulés dans les sections 1 et 2 totalise 8.

ACTIVITÉS (inclure la date et le lieu de l'événement)	POINTS REQUIS
a. Inscription d'élèves aux examens, festivals et autres activités musicales	1 point/année
b. Participation d'élèves à des activités locales (récitals, ateliers, cours de maître)	1 point/année
c. Inscription d'élèves à un concours de composition	1 point/année
d. Prestation publique d'élèves en musique d'ensemble (duos, trios, instruments variés, etc.)	1 point/année
e. Collaboration dans le cadre de programmes musicaux d'école, d'orchestre/chorales locaux ou communautaires, camps musicaux, etc. Témoignage de l'implication d'un étudiant à la suite de vos encouragements.	1 point/année
f. Autre	1 point/année
g. Autre	1 point/année